

Notes marginales sur le Livre Blanc

Maxime Durand, 7 mai 1991

La logique du livre blanc : répartition d'une masse salariale donnée

Les estimations que l'on peut tirer du Livre Blanc (pages 104 et 158-160) conduisent aux estimations suivantes quant à la situation du régime général en l'an 2010, à législation inchangée.

Cotisations	384
Prestations	576
Compensation démographique	11
Déficit	203
Besoin de financement	190
Masse salariale brute	2450

Pour couvrir le besoin de financement de 203 milliards de francs, il faudrait augmenter les cotisations d'autant, et faire ainsi passer le taux moyen de cotisations de 15,7 % (384/2450) à 23,4 % (384+203/2450). L'idée du Livre blanc est que l'on ne peut pas, et qu'il faut ajuster du côté des cotisations servies, c'est-à-dire en maintenant le taux de cotisation constant. Bref, l'alternative porte sur deux modes de répartition d'une masse salariale donnée, évaluée à 2450 milliards de francs. Supposons que l'on ait, pour arrondir, 100 retraités pour 200 actifs.

Répartition à législation échangée avec ajustement par le taux de cotisation :

Masse salariale	2450
Taux de cotisation	23,4 %
Retraites	576 soit 5,76 par tête
Salaires nets de cotisations	1874 soit 9,37 par tête

Répartition avec taux de cotisation constant et ajustement sur le niveau de la retraite :

Masse salariale	2450
Taux de cotisation	17,6 %
Retraites	384 soit 3,84 par tête
Salaires nets de cotisations	2066 soit 10,33 par tête

Le rapport salaire/retraite est incomplet, puisque l'on ne raisonne que sur le seul régime général. Ce qu'il faut retenir de ces chiffres c'est la comparaison entre les deux solutions, qu'il faut énoncer ainsi. Dans la solution à taux de cotisation constant, le salaire net est supérieur de 10 %, mais la retraite inférieure de 33 % par rapport, non pas à la situation actuelle, attention ! mais par rapport à la solution à législation inchangée.

Les mesures proposées par le Livre Blanc vont toutes dans le sens d'un partage d'une masse salariale donnée moins favorable aux retraites. Le tableau ci-dessous résume les tableaux des pages 158 à 160, et chiffre l'impact de chaque mesure en milliards et en % des prestations qui seraient versées en l'absence de toute modification de législation.

mesures	milliards	%
(1) Passage progressif des aux 25 meilleures années	30	5,2
(2) Revalorisation des pensions selon le salaire moyen net liquidation en % du salaire net	40	6,9
(3) Relèvement progressif de la durée d'assurance d'un trimestre par génération	50	8,7
(4) Revalorisation des pensions en fonction des prix	120	20,8
Déficit total	190	33,0

Toutes les mesures combinées "règlent le problème", même si elles ne sont pas strictement additives. Le tableau ci-dessus permet de constater que c'est l'indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires qui "rapporte" le plus, par rapport aux autres mesures. La mesure (2) consiste à indexer les pensions sur le salaire moyen net des autres cotisations sociales, ce qui peut être raisonnable si les retraites sont elles-mêmes exonérées de telles cotisations.

Les paramètres de l'ajustement

Admettons, ce qu'il faut sans doute faire, que le ratio retraités/actifs va augmenter. Dans ce cas, si on prend comme donnée la masse salariale, il y a effectivement un problème de répartition entre actifs et retraités qui se pose comme on vient de le voir. Mais on peut raisonner autrement, en purs marxistes. La théorie de la valeur nous permet, pour simplifier, d'écrire :

valeur créée = nombre de travailleurs x productivité

Si cette valeur doit être répartie en un nombre croissant de personnes, cette dérive, toutes choses égales par ailleurs (à productivité donnée et à part du revenu dans le total constante) entraîne forcément une baisse comparative du revenu par tête. Pour moduler cette contrainte, la société peut réagir en utilisant l'un des procédés suivants:

- (1) compenser la croissance des retraités par une croissance plus rapide des actifs : taux d'activité et immigration.
- (2) accélérer la productivité, ce qui est au demeurant peu compatible avec une société vieillissante

(3) augmenter la fraction du revenu allant à la consommation, c'est-à-dire prendre en compte les conséquences d'une fraction croissante d'inactifs. Mais cela implique une réduction du taux d'investissement et à terme une réduction de la croissance.

(4) réduire relativement la quote-part des retraités dans le revenu : c'est ce que propose le Livre Blanc.

L'introduction de la fiscalisation

Cette idée est réintroduite avec la proposition d'une "pension universelle" dont le financement serait fiscalisé. Lire attentivement les pages 135 à 137 et notamment ce paragraphe :

« Cette pension universelle servie par l'Etat et financée par l'impôt représenterait le niveau de pension de base, expression de la solidarité nationale. Au-delà pourraient s'établir en complément, tous mécanismes d'assurances collectives ou individuelles, gérés ou non par les partenaires sociaux de façon obligatoire ou facultative, selon la technique de la répartition ou de la capitalisation ».

Le fond du fond du problème

Admettons la prémisse sur le ratio inactifs/retraités. Au nom de cette évolution, le Livre Blanc préconise aujourd'hui une modulation des retraites qui consiste à freiner maintenant leur progression sous prétexte d'une répartition du revenu entre salariés et retraités plus équilibrée...dans une génération. On fait donc l'impasse sur toutes les capacités d'ajustement d'une société (les tendances de ce genre ne franchissent jamais certains seuils catastrophiques) et surtout, on s'appuie sur cet avenir incertain pour faire aujourd'hui ce qu'on voulait faire, à savoir raboter le système de retraites.

Annexe mathématique

Soit R la masse salariale

A le nombre d'actifs

N le nombre de retraités

S le salaire net

M le taux de remplacement

m.s la retraite

L'équilibre du système de répartition s'écrit :

$$(1) R = s.A + m.s.N$$

Le taux de cotisation t sera égal à :

$$(2) t = \frac{m.s.N}{s.A + m.s.N} = \frac{m.N/A}{1 + m.N/A} = \frac{m.d}{1 + m.d}$$

avec $d = N/A$ taux de dépendance

On peut ensuite calculer le revenu moyen selon

$$(3) r = \frac{R}{s.A + m.s.N}$$

puis faire apparaître la productivité $P = R/A$:

$$(4) r = \frac{P}{1 + m.d}$$

Le revenu moyen augmente avec la productivité (ceci renvoyant à une hypothèse implicite de part des revenus salariaux dans le PIB constante), il diminue avec le taux de dépendance d et avec le taux de remplacement m . Si l'on considère que ce dernier doit rester constant, ce qui est correct, on obtient la relation suivante où les variables surmontées d'un point sont exprimées en taux de croissance et où t représente le taux de cotisation :

$$(5) r = P - t.d$$

Pour des valeurs moyennes en projection de $d=0,5$ et de $m=0,8$, on obtient, pour donner un ordre de grandeur $t=0,27$. Cette formule montre que, toutes choses égales par ailleurs, la croissance du taux de dépendance d ponctionne une part des gains de productivité qui ne pourra aller au revenu des salariés, et devra être affecté aux retraites. Cette part croît de manière cumulative puisque t augmente de période en période.